

**SEANCE du : 20 mars 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le 20 mars à 18h30, le Conseil Municipal de la commune de BRESSUIRE s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Madame Emmanuelle MENARD, Maire, à la suite de la convocation faite le 14 mars 2023.

**ETAIENT PRESENTS**

Anne-Marie BARBIER	Yannick CHARRIER	Marie JARRY	Alain ROBIN de 18h30 à 18h42 et de 18h45 à 21h30
Philippe BARON à partir de 18h43	Bruno COTHOUIS	Constance MACKOW	Philippe ROBIN à partir de 18h50
Thierry BAUDOUIN	Sandrine DELUGEAU	Emmanuelle MENARD	Anne ROUX
Bruno BODIN	Pascale FERCHAUD	Jean-François MOREAU	Marinette TALLIER
Anita BRIFFE	Stéphanie FILLON	Nathalie MOREAU à partir de 18h43	Rodolph THIBAUDEAU
Hélène BROSSEAU	Marie-Laure FOUILLET-MERLEAU	Jean-François MORIN	Véronique VILLEMONTAIX
Pierre BUREAU	Pascal GABILY	Pierre MORIN	
Sandra CAULTON	Etienne HUCAULT	Arnaud PRINTEMPS	

**POUVOIRS / ABSENTS / EXCUSES**

Bérandgère BAZANTAY à Jean-François MOREAU	Jamel CHENIOUR à Bruno COTHOUIS	Florence BAZZOLI
Philippe BARON jusqu'à 18h43	Nathalie MOREAU jusqu'à 18h43	Philippe ROBIN jusqu'à 18h50

**Secrétaire de séance :** Véronique VILLEMONTAIX, assistée des services de la Ville sous couvert de la Directrice Générale des Services.

**Assistaient également :** Delphine CHESSERON - Directrice Générale des Services  
 Yoan FONTENEAU - Directeur des services techniques  
 Thierry NOMBALAY - Directeur du service financier

**Subvention de fonctionnement au CCAS pour l'année 2023**

Vu le projet du budget primitif du Centre Communal d'Action Sociale de Bressuire,

Vu les crédits inscrits au Budget Primitif de la Commune,

Sur proposition de Madame Le Maire,

**Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal décide :**

- **D'ATTRIBUER**, pour l'année 2023, une subvention d'un montant de 420 000 € au Centre Communal d'Action Sociale de Bressuire.
- **D'IMPUTER** la dépense sur les crédits ouverts au budget.

Le Maire informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Poitiers dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus  
 Pour extrait conforme,

La Secrétaire de séance,

Véronique VILLEMONTAIX

Le Maire,

Emmanuelle MENARD

